

Image not found or type unknown



Contestation sur montant proposé pour le vol de mon scooter

Par **farenc92**, le **25/11/2011** à **11:20**

Bonjour, mon scooter ayant été volé dans mon parking privé collectif cet été ; un montant m'a été proposé par mon courtier en assurance de 548€.. la cote argus annonce un prix de 1600 € voir 1800 € au vu du peu de kms de celui-ci j'ai recolté des annonces d'achat d'un scooter equivalent au mien au moment du vol ; toutes tournent autour de 1400 à 2000€.. quel recours ai je face à la mauvaise foi flagrante de cette compagnie d'assurance? ils veulent aussi me compter une majoration de 20% sur ma franchise car mon parking est fermé mais collectif! je dois faire une contre proposition mais je souhaite qu'il me rembourse au prix de l'argus quels arguments puis je mettre en avant? y a t-il un recours pour cet abus ? dans l'attente de votre réponse cordialement